

## **Municipalité de Morin-Heights**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ D'ARGENTEUIL  
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT**

### **PROCÈS-VERBAL**

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal de Morin-Heights tenue à la salle du conseil, 567, chemin du Village, le mercredi, 10 juin 2015, à laquelle sont présents:

Monsieur le conseiller Claude P. Lemire  
Madame la conseillère Leigh MacLeod  
Madame la conseillère Mona Wood  
Monsieur le conseiller Jean-Pierre Dorais  
Monsieur le conseiller Jean Dutil

formant quorum sous la présidence du maire Timothy Watchorn.

Le Directeur général, Yves Desmarais, est présent.

Monsieur le conseiller Peter MacLaurin est absent.

À 19h30, Monsieur le maire constate le quorum et le Conseil prend un moment de silence à la mémoire de monsieur Jacques Parizeau, 26ième Premier ministre du Québec, décédé le 1er juin 2015 et par la suite, délibère sur les dossiers suivants.

#### **111.06.15 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

Il est proposé par madame la conseillère Mona Wood  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté par le Directeur général avec les ajouts suivants:

3.5.4 Programme de soutien aux installations sportives et récréatives  
- phase III

9.1 Félicitations à Monsieur Christian Saint-Pierre, Directeur de  
l'école primaire de Morin-Heights

#### **3 ADMINISTRATION**

3 1 Approbation des procès-verbaux

#### **3 2 Finances**

3 2 1 Bordereau de dépenses

3 2 2 État des activités financières au 31 mai 2015 et états comparatifs au 31 mai 2014

3 2 3 Dépôt du rapport sur les indicateurs de gestion 2014

#### **3 3 Correspondance**

#### **3 4 Personnel**

3 4 1 Adoption de la politique relative à la formation et au perfectionnement du personnel

#### **3 5 Résolution**

3 5 1 Cession du lot 3 735 961 - rue Mont Plaisant

3 5 2 Servitude d'écoulement des eaux lot 3 735 560 rue Augusta

#### **3 6 Réglementation**

3 6 1

#### **4 SÉCURITÉ PUBLIQUE**

4 1 1 Rapport du Directeur du service

## **Municipalité de Morin-Heights**

- 4 1 2 Rapport d'activité de la SQ
- 4 2 Personnel**
- 4 2 1
- 4 3 Résolution**
- 4 3 1
- 4 4 Réglementation**
- 4 4 1
- TRAVAUX PUBLICS**
- 5 1 Rapport mensuel du Directeur
- 5 2 Personnel**
- 5 2 1 Embauche de journaliers temporaires
- 5 3 Résolution**
- 5 3 1 Demande de certificat d'autorisation - réseau Ski Morin Heights
- 5 4 Réglementation**
- 5 4 1 Avis de motion - Règlement d'emprunt 530-2015 Asphaltage rue des Trois Pierre 0 à 0+200
- 6 ENVIRONNEMENT ET PARCS**
- 6 1 Rapport mensuel du Directeur
- 6 1 2
- 6 2 Personnel**
- 6 2 1
- 6 3 Résolution**
- 6 3 1
- 6 4 RÉGLEMENTATION**
- 6 4 1 Avis de motion - Règlement d'emprunt 525-2015 rénovations au 27, rue Bellevue
- 7 URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**
- 7 1 Rapport mensuel du Directeur
- 7 1 2 Procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme
- 7 2 Personnel**
- 7 2 1
- 7 3 Résolution**
- 7 3 1 Dérogation mineure - 8, Vivaldi
- 7 3 2 Dérogation mineure - 24, Moulin
- 7 3 3 Dérogation mineure - 96, Augusta
- 7 3 4 Dérogation mineure - 761, Millard
- 7 3 5 Dérogation mineure - lot 3 735 261, rue Augusta
- 7 4 RÉGLEMENTATION**
- 7 4 1
- 8 LOISIRS ET SERVICES À LA COMMUNAUTÉ**
- 8 1 1 Rapport mensuel de la Directrice
- 8 1 2 Procès-verbal de la réunion du comité de la bibliothèque
- 8 2 Personnel**
- 8 2 1 Embauche - préposées au service de garde
- 8 2 2 Embauche pour le corridor aérobique
- 8 3 Résolution**
- 8 3 1 Demande d'accès gratuit - Biathlon Laurentides
- 8 3 2 Approbation du programme pour la Fête du Canada
- 8 4 Réglementation**
- 8 4 1
- 9 Affaires nouvelles
- 9 1 1
- 10 Période de questions
- 11 Levée de l'assemblée

### **112.06.15 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**

---

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mai 2015 a été remis aux membres du conseil par le biais du fichier électronique de l'assemblée.

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Dorais  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

## Municipalité de Morin-Heights

Que le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mai 2015.

### **113.06.15** BORDEREAU DE DÉPENSES

---

La liste de comptes à payer et des comptes payés du mois de mai 2015 a été remise aux membres du conseil par le biais de leur fichier d'assemblée électronique ainsi que la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351.

Le conseil a étudié les listes et :

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude P. Lemire  
Et unanimement résolu:

Que le conseil approuve les comptes tels que détaillés dans les listes déposées.

<i><b>Bordereau des dépenses du 1er au 31 MAI 2015</b></i>	
<i>Comptes à payer</i>	150 481,08 \$
<i>Comptes payés d'avance</i>	283 625,70 \$
<hr/>	
<i>Total des achats fournisseurs</i>	434 106,78 \$
<i>Paiements directs bancaires</i>	5 960,45 \$
<hr/>	
<i>Sous total - Achats et paiements directs</i>	440 067,23 \$
<i>Salaires nets</i>	87 659,92 \$
<b>GRAND TOTAL DES DÉPENSES ( MAI 2015)</b>	<b><u>527 727,15 \$</u></b>

Monsieur le maire et le Directeur général sont autorisés à faire les paiements.

*Monsieur le maire Timothy Watchorn a dénoncé son lien d'emploi l'entreprise 9129-6558 Québec Inc. – connue comme David Riddell Excavation / Transport et s'est retiré du lieu des délibérations et n'a pris aucunement part aux discussions sur le dossier concernant l'entreprise.*

### ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES AU 31 MAI 2015 ET ÉTATS COMPARATIFS AU 31 MAI 2014

---

Le Directeur général dépose au Conseil qui en a accusé réception, l'état des activités financières au 31 mai 2015 et états comparatifs au 31 mai 2014.

### **114.06.15** DÉPÔT DU RAPPORT SUR LES INDICATEURS DE GESTION 2014

---

Considérant que la Municipalité doit déposer au Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire les indicateurs de gestion annuels;

Considérant que le Directeur général dépose au Conseil le document qu'il a préparé l'exercice financier terminé le 31 décembre 2014;

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude P. Lemire  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

## **Municipalité de Morin-Heights**

Que ce Conseil accuse réception du rapport sur les indicateurs de gestion pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2014.

### **CORRESPONDANCE**

---

Le Directeur général dépose le bordereau de correspondance pour le mois de mai 2015. Le Conseil ayant pris connaissance des lettres reçues lors du comité plénier, le Directeur général donnera suite à la correspondance.

- 1 PREL: lettres aux partenaires
  - 2 Carto jeunes: taux de sorties sans diplômes
  - 3 MDDEP: guide de réalisation - eau potable
  - 4 D. Gingras: félicitations - parc Lummis
  - 5 MRC des Pays-d'en-Haut: Règlement 306
  - 6 MRC des Pays-d'en-Haut; Règlement 307
  - 7 Centre intégré de la santé et de services sociaux des Laurentides: réseau d'eau potable Ski Morin Heights
  - 8 Journées de la culture: invitation
  - 9 MRC des Pays-d'en-Haut: certificat de conformité Reg. 524-2015
  - 10 Association des propriétaires des Deux Lacs: demande de panneau 'sortie cachée'
  - 11 Sondage de citoyens: deux réponses
  - 12 Dossier: 426, chemin du Village
  - 13 MAMOT: Approbation des règlements 526-2015 et 527-2015
  - 14 MAMOT: drapeau mise en berne
- Correspondance envoyée**
- A M. Freeman: avions
  - B MAMOT: financement
  - C Y. St-Denis: amélioration du réseau routier
  - D G. Lévesque: entrée - rue Normand
  - E J. Pioli, M. Shabbat: dommages à la propriété publique

### **115.06.15 ADOPTION DE LA POLITIQUE RELATIVE À LA FORMATION ET AU PERFECTIONNEMENT DU PERSONNEL**

---

Considérant qu'il y a lieu de créer une politique relative à la formation et au perfectionnement du personnel;

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude P. Lemire  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce Conseil adopte la nouvelle politique relative à la formation et au perfectionnement du personnel datée de ce jour et qui est jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

### **116.06.15 CESSION DU LOT 3 735 961 - RUE MONT-PLAISANT**

---

Considérant que le lot 3 735 961, identifié comme une rue non construite est inscrit comme propriété de la municipalité;

Considérant qu'après analyse, l'administration estime que le coût de construction de la rue représente une charge disproportionnée en regard à la valeur des deux lots desservis;

Considérant que la propriétaire des lots 3 735 286 et 5 393 031 accepte la recommandation de l'administration à l'effet de joindre les lots en un seul et d'inclure la rue de façon à avoir une étendue de front sur un chemin public;

## **Municipalité de Morin-Heights**

Considérant que le projet est de rétrocéder une partie du lot au propriétaire de l'immeuble contigüe;

Considérant que la valeur moyenne au mètre carré des terrains du secteur est de 4,12 \$, ce qui représenterait une valeur de 3 012 \$ pour les 731,2 mètres carrés de la rue;

Considérant que cette transaction règle le dossier sans occasionner de coût supplémentaire à la municipalité;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Dutil  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le Conseil aboli à toute fin que de droit, la partie de la rue Mont-Plaisant, située sur le lot 3 735 961.

Que ce Conseil autorise la cession du lot 3 735 961, du cadastre du Québec à Madame Carmen Lafond pour la somme nominale de 1 \$ aux conditions suivantes :

- Que l'acheteur regroupe la partie de lot cédée à leur lots originaux;
- Que la revente d'une partie du lot au propriétaire du lot contigüe soit faite pour la somme nominale de 1 \$;
- Que les frais inhérents à cette transaction soient aux frais de l'acheteur;

Que le Maire et le Directeur général soient autorisés à signer le contrat de cession en conséquence.

### **117.06.15      SERVITUDE D'ÉCOULEMENT DES EAUX - LOT 3 735 560 – 130, RUE AUGUSTA**

---

Considérant qu'une entente est intervenue entre le propriétaire du lot 3 735 760 et la municipalité afin de maintenir un fossé de drainage entre les rues Glen Abbey et Augusta;

Considérant que les travaux sont faits par la Municipalité et que les honoraires afférents à la transaction sont à la charge de la Municipalité;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Dorais  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce Conseil entérine l'entente datée du 24 mai 2015 intervenue avec le propriétaire du lot 3 735 760 situé au 130, rue Augusta et autorise les travaux.

Que le Maire et le Directeur général soient autorisés à signer le contrat de session en conséquence.

Que ce Conseil remercie Madame Michèle Cousineau et Monsieur Alain Malo de leur collaboration dans ce dossier.

### **118.06.15      PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INSTALLATIONS SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES - PHASE III**

---

Considérant que la Municipalité a acquis l'immeuble du 27, rue Bellevue, afin d'intégrer un chalet aux services offerts aux usagers des réseaux de ski de fonds, raquette et de vélo de montagne ainsi qu'un centre pour les activités récréatives;

## **Municipalité de Morin-Heights**

Considérant que ce projet vise à poursuivre les efforts de la Municipalité afin de favoriser l'adoption d'un *mode de vie physiquement actif* au sein de la population;

Considérant le Programme de soutien aux installations sportives et récréatives - phase III vise à permettre, à la faveur d'une aide financière du gouvernement du Québec, la construction, la rénovation, l'aménagement et la mise aux normes d'installations sportives et récréatives;

Il est proposé par madame la conseillère Mona Wood  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce Conseil autorise la présentation du projet de rénovation du 27, rue Bellevue au ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase III.

Que soit confirmé l'engagement de la Municipalité de Morin-Heights à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier.

Que la Municipalité désigne monsieur Yves Desmarais, son directeur général comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

### **RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR**

---

Le Directeur général dépose au conseil qui en accuse réception du rapport mensuel pour le mois de mai du Directeur du service de sécurité incendie et de la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351.

### **RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA SQ**

---

Le Directeur général dépose au conseil qui en accuse réception, le rapport d'activités de la Sûreté du Québec de mai 2015.

### **RAPPORT DU DIRECTEUR DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

---

Le Directeur général dépose au conseil qui en accuse réception du rapport mensuel pour le mois de mai qui inclut le rapport relatif aux réseaux d'aqueducs, la liste de gestion des appels journaliers et la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351.

### **119.06.15 EMBAUCHE DE JOURNALIERS TEMPORAIRES**

---

Considérant la recommandation du Comité des travaux publics à l'effet d'embaucher messieurs Jo-Manuel Rodrigue, Stéphane Meilleur et Francis Bouchard à titre de journaliers temporaires;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Dutil  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

## **Municipalité de Morin-Heights**

Que ce conseil autorise l'embauche de messieurs Jo-Manuel Rodrigue, Stéphane Meilleur et Francis Bouchard à titre de journaliers temporaires selon les termes de la convention collective en date du lundi 8 juin pour une période de 25 semaines et les conditions énoncées au préambule de la présente.

### **120.06.15      DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION - RÉSEAU SKI MORIN HEIGHTS**

---

Considérant que la municipalité a adopté le règlement 517-2014 qui décrète les travaux de mise aux normes et de raccordement et l'inclusion du réseau privé de Ski Morin Heights au réseau d'eau potable du Village;

Considérant que ce projet a été approuvé et fait l'objet de deux protocoles d'entente avec le ministère des affaires municipales et de l'occupation du territoire;

Considérant que la municipalité a confié le mandat de préparation du dossier, des plans et devis et de surveillance des travaux à monsieur Marcel Laurence de la firme Équipe Laurence, experts-conseil, par les résolutions 91.05.12 et 46.03.14;

Considérant qu'en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement, la municipalité doit présenter une demande de certificat d'autorisation au ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques pour la réalisation des travaux;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Dutil  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce Conseil donne le mandat à monsieur Marcel Laurence, ing. de la firme Équipe Laurence, experts-conseil, de soumettre la demande de certificat d'autorisation au ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques.

Que ce conseil autorise le Directeur général, monsieur Yves Desmarais à signer pour et au nom de la municipalité, tous les documents exigés par le ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques et à faire toute chose nécessaire pour le développement du dossier.

Que la Municipalité s'engage à transmettre une attestation signée par l'ingénieur à l'effet que les travaux ont été complétés et sont conformes aux plans, devis et autres documents joints à la demande d'autorisation.

Que la Municipalité autorise monsieur Marcel Laurence, ing. de la firme Équipe Laurence, experts-conseil, à transmettre au ministère, les plans tels que construits et ce, dans les soixante jours de la fin des travaux.

Que ce Conseil autorise l'émission au Ministre des finances, un chèque au montant de 562 \$ pour les frais d'étude du dossier.

### **A.M. 07.06.15      AVIS DE MOTION RÈGLEMENT D'EMPRUNT 530-2015 - ASPHALTAGE DE LA RUE DES TROIS-PIERRE 0 à 0+200**

---

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Jean Dutil que le règlement 530-2015 qui décrète les travaux d'asphaltage de la rue des Trois-Pierre, section 0 à 0+200 et un emprunt de 35 000 \$ pour ce faire sera déposé lors d'une prochaine séance.

## **Municipalité de Morin-Heights**

Le service de la dette sera assumé par les propriétaires des six (6) immeubles en front de la rue où sont faits les travaux par une compensation identique sur une période de 20 ans.

### **RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR, DIRECTEUR DU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS**

---

Le Directeur général dépose au conseil qui en accuse réception du rapport mensuel préparé par le Directeur du service de l'environnement et parcs.

#### **A.M. 08.06.15 AVIS DE MOTION RÈGLEMENT D'EMPRUNT 525-2015 – RÉNOVATIONS AU 27, RUE BELLEVUE**

---

Avis de motion est donné par Leigh Macleod. que le règlement 525-2015 qui décrète les travaux de réparation, mise aux norme et réaménagement de l'immeuble situé au 27, rue Bellevue et un emprunt de 500 000 \$ pour ce faire sera déposé lors d'une prochaine séance.

Le service de la dette sera assumé par l'ensemble des propriétaires de la municipalité par une taxe spéciale à l'évaluation foncière imposé sur une période de 20 ans.

### **RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR**

---

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception du rapport du mois de mai 2015 du Directeur du Service d'urbanisme.

#### **121.06.15 PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

---

Le Directeur général présente le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme du 19 mai 2015;

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude P. Lemire  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce Conseil accepte le procès-verbal de la réunion du 19 mai 2015 et fait sienne des recommandations qu'il contient.

#### **122.06.15 DÉROGATION MINEURE – 8, VIVALDI**

---

- Le président de l'assemblée ouvre l'assemblée de consultation relative à la dérogation mineure à 19h51;
- Le président de l'assemblée invite le Directeur général à lire la proposition et à expliquer la teneur de la dérogation demandée;
- Le président de l'assemblée invite les personnes intéressées qui ont été dûment convoquées à cette assemblée par avis public daté du 26 mai 2015 à intervenir dans ce dossier;

Considérant qu'une demande de dérogation mineure au règlement de zonage 416 visant la réduction de la marge de recul d'un cours d'eau afin de construire une nouvelle véranda grillagée et pour légaliser l'implantation d'une galerie existante a été déposée et présentée;



## **Municipalité de Morin-Heights**

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont étudié la demande et recommande au Conseil d'approuver la dérogation demandée;

Attendu qu'un avis public a été publié conformément à la loi;

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude P. Lemire  
Et unanimement résolu par les conseillers présents:

Que ce Conseil approuve la dérogation, soit de réduire la marge de recul d'un cours d'eau de 20 mètres à 15 mètres pour la véranda proposée et d'augmenter l'empiètement maximal autorisée dans la marge de recul d'un cours d'eau de 1,5 mètres à 5,75 mètres pour le patio existant seulement, le tout tel qu'indiqué au certificat de localisation de l'arpenteur-géomètre Louis-Paul Beaudry, minutes 16,591.

### **123.06.15 DÉROGATION MINEURE – 24, MOULIN**

---

- Le président de l'assemblée ouvre l'assemblée de consultation relative à la dérogation mineure à 19h53;
- Le président de l'assemblée invite le Directeur général à lire la proposition et à expliquer la teneur de la dérogation demandée;
- Le président de l'assemblée invite les personnes intéressées qui ont été dûment convoquées à cette assemblée par avis public daté du 25 mai 2015 à intervenir dans ce dossier;

Considérant qu'une demande de dérogation mineure au règlement de zonage 416 visant la réduction de la marge de recul d'un cours d'eau afin de légaliser l'implantation d'une piscine creusée a été déposée et présentée;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont étudié la demande et recommande au Conseil d'approuver la dérogation demandée;

Attendu qu'un avis public a été publié conformément à la loi;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Dutil  
Et unanimement résolu par les conseillers présents:

Que ce Conseil approuve la dérogation, soit de réduire la marge de recul d'un cours d'eau de 20 mètres à 13,78 mètres pour la piscine creusée seulement, le tout tel qu'indiqué au certificat de localisation de l'arpenteur-géomètre Roch Labelle, minutes 12,733.

### **124.06.15 DÉROGATION MINEURE – 96, AUGUSTA**

---

- Le président de l'assemblée ouvre l'assemblée de consultation relative à la dérogation mineure à 19h57;
- Le président de l'assemblée invite le Directeur général à lire la proposition et à expliquer la teneur de la dérogation demandée;
- Le président de l'assemblée invite les personnes intéressées qui ont été dûment convoquées à cette assemblée par avis public daté du 25 mai 2015 à intervenir dans ce dossier;

## **Municipalité de Morin-Heights**

Considérant qu'une demande de dérogation mineure au règlement de zonage 416 visant la réduction de la marge de recul arrière afin de légaliser l'implantation du bâtiment principal a été déposée et présentée;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont étudié la demande et recommande au Conseil d'approuver la dérogation demandée;

Attendu qu'un avis public a été publié conformément à la loi;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Dorais  
Et unanimement résolu par les conseillers présents:

Que ce Conseil approuve la dérogation, soit de réduire la marge de recul arrière de 10 mètres à 8,40 mètres pour le bâtiment principal seulement, le tout tel qu'indiqué au certificat de localisation de l'arpenteur-géomètre Richard Barry, minutes 6336.

### **125.06.15 DÉROGATION MINEURE – 761, MILLARD**

---

- Le président de l'assemblée ouvre l'assemblée de consultation relative à la dérogation mineure à 19h59;
- Le président de l'assemblée invite le Directeur général à lire la proposition et à expliquer la teneur de la dérogation demandée;
- Le président de l'assemblée invite les personnes intéressées qui ont été dûment convoquées à cette assemblée par avis public daté du 25 mai 2015 à intervenir dans ce dossier;

Considérant qu'une demande de dérogation mineure au règlement de zonage 416 visant la réduction de la marge de recul latérale afin de légaliser l'implantation du bâtiment accessoire (garage) a été déposée et présentée;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont étudié la demande et recommande au Conseil d'approuver la dérogation demandée;

Attendu qu'un avis public a été publié conformément à la loi;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Dorais  
Et unanimement résolu par les conseillers présents:

Que ce Conseil approuve la dérogation, soit de réduire la marge de recul latérale de 2 mètres à 1,69 mètre pour le bâtiment accessoire (garage) seulement, le tout tel qu'indiqué au plan de localisation de l'arpenteur-géomètre Roch Labelle, minutes 12,734.

### **126.06.15 DÉROGATION MINEURE – LOT 3735 261, RUE AUGUSTA**

---

- Le président de l'assemblée ouvre l'assemblée de consultation relative à la dérogation mineure à 20h00;
- Le président de l'assemblée invite le Directeur général à lire la proposition et à expliquer la teneur de la dérogation demandée;

## **Municipalité de Morin-Heights**

- Le président de l'assemblée invite les personnes intéressées qui ont été dûment convoquées à cette assemblée par avis public daté du 25 mai 2015 à intervenir dans ce dossier;

Considérant qu'une demande de dérogation mineure au règlement de zonage 416 visant la réduction de la marge de recul avant afin de construire une nouvelle résidence avait déjà été déposée à la réunion du 17 mars dernier mais que cette dernière n'avait pas été recommandée par le comité;

Considérant que les propriétaires ont suivi les recommandations du comité, ont retravaillé leur plan et l'implantation de la nouvelle résidence et ont présentée une deuxième demande;

Considérant que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont étudié la deuxième demande et considèrent que les propriétaires ont démontré une grande volonté en maximisant davantage l'espace terrain disponible et recommande au Conseil d'approuver la dérogation demandée;

Considérant que l'association des propriétaires du Domaine Balmoral est en faveur de cette nouvelle implantation;

Considérant qu'un avis public a été publié conformément à la loi;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Dutil  
Et unanimement résolu par les conseillers présents:

Que ce Conseil approuve la dérogation, soit de réduire la marge de recul avant de 15 mètres à 12,45 mètres pour la nouvelle construction, selon le plan d'implantation de l'arpenteur-géomètre Roch Labelle, minutes 12,732.

### **RAPPORT MENSUEL DE LA DIRECTRICE DU SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE**

---

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception du rapport mensuel de la Directrice, la conciliation du dossier de ski de fond pour la saison 2014-2015, le rapport de vente de passes et billets pour la saison 2014-2015 ainsi que de la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351.

### **PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ DE LA BIBLIOTHÈQUE**

---

Le Directeur général dépose au conseil, qui en accuse réception, du procès-verbal de la réunion du comité de la bibliothèque datée du 11 mai 2015.

### **127.06.15 EMBAUCHE - PRÉPOSÉES AU SERVICE DE GARDE**

---

Considérant que les enfants de la municipalité participent au Camp Tamaracouta à Milles Isles;

Considérant que la municipalité offre le transport gratuit aux enfants résidents de Morin-Heights;

## **Municipalité de Morin-Heights**

Considérant que la municipalité offre un service de garde tarifé, le matin et en fin d'après-midi;

Considérant que les sommes sont prévues au budget d'opération du service des loisirs;

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce conseil autorise l'embauche des personnes suivantes aux postes de préposées au service de garde pour la période du 25 mai au 21 août 2015:

Nom	Taux horaire et Heures	Montant total
Sabrina Brisebois	360 hres X 15 \$	5 400 \$
Mélissa Lemay	360 hres X 15 \$	5 400 \$

### **128.06.15 EMBAUCHE POUR LE CORRIDOR AÉROBIQUE**

---

Considérant l'ouverture du corridor aérobie aux cyclistes et randonneurs durant la saison estivale;

Considérant que la municipalité désire offrir le service du 15 mai au 15 octobre 2015;

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce conseil autorise l'embauche de monsieur Sylvain Rioux au salaire horaire de 15,25 \$ à raison de 28 heures/semaine, du 15 mai au 15 octobre 2015 ainsi que monsieur Louis-Thomas Di Piétro du 12 juin au 7 septembre, au salaire horaire de 11,50 \$ à raison de 25.5 heures/semaine.

### **129.06.15 DEMANDE D'ACCÈS GRATUIT - BIATHLON LAURENTIDES**

---

Considérant que la municipalité a reçu de Biathlon Laurentides une demande de gratuité pour l'utilisation du réseau de ski de fond et du corridor aérobie durant l'hiver;

Considérant que cette organisation n'a pas d'accises dans la Municipalité;

Considérant le rapport du service des Loisirs et du service de l'environnement et des Parcs;

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que la municipalité n'entend pas acquiescer à la demande de gratuité.

### **130.06.15 APPROBATION DU PROGRAMME POUR LA FÊTE DU CANADA**

---

Considérant que la municipalité organise annuellement des activités pour la Fête du Canada;

## **Municipalité de Morin-Heights**

Considérant que cette année, la fête se tiendra mercredi, le 1er juillet à Ski Morin Heights;

Il est proposé par madame la conseillère Mona Wood  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce conseil autorise la programmation de la Fête du Canada, Mercredi, le 1<sup>er</sup> juillet, ainsi que la circulation à sens unique dès 19h00 de la rue Bennett (entrée) vers le chemin Allen (sortie) et sera encadrée par des agents de la Sûreté du Québec et les premiers répondants de la municipalité.

---

### AFFAIRES NOUVELLES

---

#### **131.06.15 FÉLICITATIONS À MONSIEUR CHRISTIAN SAINT-PIERRE, DIRECTEUR DE L'ÉCOLE PRIMAIRE MORIN-HEIGHTS**

---

Considérant que monsieur Saint-Pierre quitte ses fonctions à la fin de l'année scolaire;

Il est unanimement résolu:

Que ce Conseil remercie monsieur Christian Saint-Pierre pour son implication à l'école et dans la communauté au cours des cinq dernières années à titre de directeur de l'école primaire de Morin-Heights.

Que ce Conseil lui offre ses meilleurs vœux de succès dans ses nouveaux défis.

---

### PÉRIODE DE QUESTIONS

---

Le Conseil répond aux questions du public.

#### **132.06.15 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

---

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude P. Lemire que cette session soit levée à 20h27.

*J'ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues à ce procès-verbal*

---

Timothy Watchorn  
Maire

---

Yves Desmarais  
Directeur général /  
Secrétaire-trésorier

Six personnes ont assisté à l'assemblée.